

Habitat social et Logement/Suite à l'interview du VPM Bruno Ben Moubamba/Réaction du Dégé de la SNLS

**Paul Mapessi : "le seul but du VPM est de salir davantage mon honneur !"**

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**L'union.** Lors d'un entretien accordé à notre rédaction, le vice-Premier ministre en charge de l'Habitat affirme que le conseil d'administration de la SNLS vous a officiellement suspendu, il y a deux semaines, au motif d'avoir vendu des terrains de manière illégale. Il vous est également reproché plusieurs malversations financières au sein de la SNLS. Pour exemple, affirme le VPM, des maisons ont été entièrement payées à Bikélé, mais leurs acquéreurs ne sont toujours pas entrés en possession de celles-ci. Plus de 55 milliards de FCFA ont été dépensés pour près de 2049 maisons qui posent toutes problème aujourd'hui. Que répondez-vous à ces graves accusations ?

**Paul MAPESSI :** sur ma suspension de fonction, je suis étonné que le VPM (vice-Premier ministre, ndlr) affirme aujourd'hui que je suis suspendu officiellement depuis bientôt deux semaines. Alors qu'il a fait organiser, le 10 mars 2017, une réunion du conseil d'administration dont j'ai été informé par l'enquêteur pendant mon audition du mercredi 08 mars à la DGR. Je précise que le compte-rendu de cette réunion du conseil d'administration ne mentionne nullement la décision prise par les administrateurs. Mon étonnement est d'autant plus justifié que, à travers sa note n°00987/PM/MUHSL/CABVPM du 14 mars 2017 portant notification de suspension de poste, le VPM était sûr et certain de son fait, en me signifiant ma suspension de fonction. Puisqu'il affirme : « ... en ma qualité de première autorité de ce Département ministériel (...) je vous suspends de vos fonctions de Directeur Général de cette structure à titre conservatoire, pour une durée de trois mois, à compter de la date de notification ». C'est sans doute conscient du caractère unilatéral et illégal de cette décision qu'il a fait convoquer, le 21 avril 2017, au ministère de l'Habitat, une nouvelle réunion du Conseil d'administration pour faire valider sa note de suspension. Pour ma part, je confirme avoir été suspendu de mes fonctions par le VPM en toute illégalité depuis le 14 mars 2017. Depuis cette date, je ne travaille plus. C'est du reste pour cette raison que je lui ai adressé une demande de retrait de ladite note, conformément aux procédures d'usage, afin d'appeler son attention sur la nullité en droit OHADA (la SNLS étant une société anonyme) et selon la loi n°8/91 du 26 septembre 1991 portant statut général des fonctionnaires.

**Mais il vous accuse également de malversations financières et de vente illégale de terrain, conséquence de votre suspension par le Conseil d'administration ?**  
Sur le motif invoqué de vente illégale de

terrains, M. le VPM doit savoir que, sauf stipulation contraire du Conseil d'administration, les dispositions pertinentes de l'Acte uniforme OHADA donnent les pleins pouvoirs au directeur général. C'est donc sur la base de ces pouvoirs - repris par le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 avril 2013 - que les ventes ont été effectuées pour servir au financement des travaux de construction de logements, étant rappelé que la SNLS n'a pas reçu de subvention. Dans mes correspondances au VPM, je lui ai adressé des invitations (réitérées lors de l'audience du 13 février 2017 qu'il a bien voulu m'accorder) à visiter les logements et parcelles viabilisées de Bikélé, afin de se rendre compte des réalisations de la SNLS. Pour tous les autres griefs portés par le VPM contre ma personne, j'ai communiqué aux enquêteurs de la DGR toutes les pièces justificatives dont notamment les titres fonciers des terrains, propriété de la SNLS (celle-ci ayant été remise en cause) et la domiciliation des ressources encaissées ainsi que leurs affectations (eu égard aux soupçons de détournements de ces fonds). Les documents mis à votre disposition en sont les copies.

Sur les malversations financières, le VPM cite deux exemples pour illustrer ses accusations : d'une part, le paiement total du prix des logements de Bikélé par les acquéreurs, sans que lesdits logements aient été livrés et, d'autre part, la dépense de 55 milliards de FCFA pour la construction de 2049 logements qui posent problème.

Ce point illustre à suffisance la volonté manifeste du VPM de nuire à ma personne. Car je constate, pour le regretter, que le VPM pose des actes de nature à saper l'action de la SNLS, en insinuant de fausses accusations de malversations financières à mon encontre. Et ce, bien que je lui ai fait, lors du seul entretien qu'il m'a accordé, en présence de son directeur de cabinet et après avoir fait le constat d'une collaboration rendue difficile par sa communication dans la presse, la proposition d'une passation de service en bonne et due forme dans les trois ou six mois à la personne de son choix, afin de préserver les intérêts des partenaires financiers et la crédibilité de l'entreprise, voire celle de l'Etat. Le comble

de cette communication infondée, c'est lorsqu'il affirme que « plus de 55 milliards de FCFA ont été dépensés pour près de 2049 maisons qui posent toutes problème aujourd'hui ». Comment, pour les raisons précédemment évoquées, la SNLS a-t-elle pu mobiliser autant de ressources quand elle n'a pas reçu de subvention de l'Etat ? De quels problèmes s'agit-il ?

Là encore, je suis obligé de demander très respectueusement à Monsieur le VPM de me relire plus sereinement : la somme de 55 milliards de FCFA dont il s'agit correspond à l'estimation du coût global des travaux de construction des 2.049 logements et de production de 650 parcelles viabilisées à Bikélé, au moment de leur achèvement. Il ne s'agit nullement d'une dépense effective. Tout au plus et au stade actuel des travaux vérifiables sur le terrain, il a été décaissé plus de 15 milliards de FCFA financés aussi bien par les fonds propres de la SNLS que par les banques et les futurs acquéreurs pour plus de 800 logements et 400 parcelles viabilisées en cours d'achèvement à Bikélé.

A toutes fins utiles, je voudrais rappeler au bon souvenir de M. le VPM que les comptes annuels de la SNLS clos à fin 2013, 2014 et 2015 ont été certifiés par le Commissaire aux comptes, le cabinet Deloitte.

**Selon le VPM, des poursuites judiciaires pourraient être engagées contre vous. Votre réaction ?**

Je rappelle à l'opinion nationale que depuis la prise de fonction de M. le VPM, il n'a eu de cesse de m'invectiver et de me faire convoquer entre les mois de janvier et avril 2017 à la DGR. Sa dernière plainte date du 14 février 2017, c'est-à-dire au lendemain de l'audience qu'il m'a accordée le 13 février pour faire le point des activités de la SNLS et des différentes convocations. C'est l'occasion d'indiquer que, en aucun moment, mon intégrité morale n'a été remise en

cause. J'ai remis aux enquêteurs de la DGR toutes les pièces justificatives (marché, factures, relevés de comptes courants et séquestres, actes de vente de terrains, titres fonciers de terrains, pouvoirs, etc.) de ma gestion sur la période 2013-2016 et quelques opérations de l'année 2017 en cours. Le VPM a, en outre, saisi la Cour des comptes à qui j'ai communiqué les pièces sollicitées. Non content des suites de ses nombreuses plaintes, il a fait défoncer les portes de mon bureau et y a installé mon intérimaire (actuel DGA de la SNLS). De même qu'il a fait nommer un nouveau DGA, alors que, par principe, je ne suis que suspendu - même de façon irrégulière. Pour revenir à votre question, je suis serein, car ayant confiance en la justice de mon pays. J'ai toujours déféré à toutes les convocations qui m'ont été adressées. Ceux qui connaissent mon parcours professionnel sont sans doute choqués par les propos insultants, déshonorants et remettant en cause le sacro-saint principe de la présomption d'innocence, soulevé même en cas de flagrant délit. Sans doute, ne comprennent-ils pas que je sois qualifié par lui d'« escroc notoire » dans la presse et les réseaux sociaux. Au lieu de se complaire dans l'activisme, M. le VPM serait mieux inspiré de dire aux plus hautes autorités du pays et aux compatriotes le nombre de logements et parcelles qu'il déjà produits depuis qu'il est au gouvernement.

J'assimile son acharnement à un règlement de comptes sur le plan politique. Car, j'ai conscience que le seul but du VPM est de salir davantage mon honneur, après avoir fait des dénonciations calomnieuses sur ma personne et une communication dénuée de tout fondement sur mon action à la tête de la SNLS dont il veut, in fine, récupérer à son compte les actifs de la société, et tout le travail réalisé depuis 2013 dans le cadre d'une réforme de la SNLS aux contours fumeux.

Nouveau Renault KOLEOS. Voyagez en première classe.

RENAULT La vie, avec passion

60 ANS DE LIBERTÉ, D'ÉPÉE ET DE COURAGE 1960-2020

sodim tp

BP 506 - LIBREVILLE - T : (941) 01 79 26 45 - 06 63 83 73 - 07 14 01 59  
E-mail : sodimtp@groupeagatic.com - www.sodimtp.com

Nous construisons l'avenir